

PROJET EDUCATIF 2019

Plounéour-Brignogan-Plages



CONTEXTE SOCIAL

Depuis 2016 les communes de Plounéour-Trez et Brignogan-Plages ont fusionné pour prendre une seule et même direction, mutualiser et optimiser leurs moyens, représenter plus de poids face à différents acteurs.

Historiquement et en ce qui concerne l'enfance et la jeunesse, les communes ont déjà travaillé main dans la main depuis de nombreuses années avec un Accueil Collectif de Mineurs inter-communal. Plusieurs conseils de jeunes se sont suivis en créant des projets communs comme la construction d'un Skate Park.

Un animateur jeunesse était déjà en poste depuis plusieurs années sur Plounéour-Trez pour animer le secteur jeunesse (11/17 ans) sur les petites vacances scolaires et l'été sur les plages.

Tout un programme d'animation enfance jeunesse a été créé il y a plusieurs années sur les plages de Plounéour-Trez, dans un premier temps et depuis la fusion les animations se sont étendues à Brignogan-Plages. Ces animations plages constituent un atout et un attrait pour un large public : des enfants de la commune et communes voisines, des estivants en résidence secondaire ou en location ainsi que des espaces jeunes de la communauté de commune de Lesneven. La fréquentation a pour ainsi dire doubler en un an et tant vers un bel essor !

Les élus des deux communes travaillaient déjà, avant la fusion des communes sur une action collective de construction d'un bâtiment dédié prioritairement à la jeunesse qui se situera en un lieu commun à mi-chemin des deux territoires. Ce bâtiment verra le jour au 1^{er} trimestre 2019.

Ceci démontre déjà d'une volonté de travailler ensemble et de construire des actions communes dans le domaine de l'enfance et la jeunesse.

Le secteur associatif est également très dynamique et contribue de façon majeure dans les services apportés aux familles et dans l'environnement social, sportif et culturel.

Ainsi une offre variée est proposée aux enfants et aux adolescents sur le territoire de Plounéour-Brignogan-Plages.

Force est de constaté que la commune est éloignée des grandes villes telle que Brest qui offre un panel d'activités sportives, ludiques, culturelles attractif à la jeunesse.

Les jeunes sont vite confrontés à des difficultés de déplacement. L'envie de se rendre en ville est présente chez les jeunes mais la longueur des trajets en transport en commun en arrête plus d'un. Les familles également, ne laissent pas forcément leurs enfants libres de ce trajet avant un certain âge.

La commune souhaite à ce titre développer l'offre des possibilités d'accueil et d'animation, sportive, culturelle et sociale sur son territoire pour le rendre encore plus attractif aux familles en désire de s'installer.

Mais aussi pouvoir accompagner les jeunes en toute sécurité sur des activités extérieures à la commune sous la responsabilité d'un(e) animateur(trice).

- **La commune est le premier territoire de vie des familles**

Même si la vie professionnelle conduit de plus en plus les populations à se rendre dans les grandes villes, s'agissant de la vie familiale, l'ensemble est constitué par le domicile, l'école fréquentée et les services publics de proximité dessine un territoire de vie privilégié.

La commune a donc le devoir de veiller au « bien vivre ensemble » et de répondre aux besoins des enfants des adolescents et de leurs parents.

- **La commune est le premier échelon de l'organisation démocratique française**

A ce titre, elle est particulièrement concernée par tout ce qui permet aux jeunes générations de se préparer à la citoyenneté : la connaissance de l'histoire de la commune, de la transmission des valeurs de la république, le sens des responsabilités sur le plan individuel et collectif, la participation à des actions et projets communs, la valorisation du patrimoine intellectuel, artistique ainsi que les bâtiments.

- **La commune est l'interlocuteur privilégié des autres acteurs éducatifs.**

C'est auprès des communes que se tournent tous ces acteurs pour discuter de leurs projets ; solliciter le soutien qu'appelle leur action et partager des difficultés.

L'ensemble de ces évolutions aboutit à ce que la commune mette en œuvre les actions nécessaires pour répondre à de nouveaux besoins éducatifs et sociaux, énoncer ses propres orientations éducatives et favoriser les coopérations entre les différents acteurs.

L'Espace Jeunes De Plounéour-Brignogan-Plages est une structure accueillant les jeunes de 11 à 17 ans.

A cet âge, l'accueil de loisirs ne répond plus à un besoin de garde, mais plus à une recherche d'activités prédéfinies et de rencontres. L'Accueil est une passerelle vers la vie de jeunes adultes.

C'est un lieu riche en apprentissage à la vie collective, à la citoyenneté, aux rencontres, aux échanges et partages.

LES VALEURS EDUCATIVES / LES INTENTIONS EDUCATIVES

Basées sur la valorisation de la personne et sur le respect de l'intégrité physique et morale de l'enfant et du jeune, les activités de la structure jeunesse de la commune de Plounéour-Brignogan-Plages se doit d'être conforme au projet qui s'articule autour des valeurs suivantes :

LA CITOYENNETE

Tous les êtres humains sont égaux en dignité, ceci quel que soit leur âge, leur sexe, leur origine, leur conviction, leur culture, leur situation sociale. Il est essentiel d'accorder à chacun le même accueil en respectant ses différences.

Il sera donc nécessaire de mettre en place un cadre, une structure de vie commune dans laquelle :

- ♣ Le jeune devra témoigner d'un comportement « sociable », c'est à dire qu'il prenne conscience de l'autre, (générations, cultures, goûts, compétences, personnalité, histoire personnelle).

Le jeune devra accepter que les différences individuelles soient avant tout une richesse pour le groupe.

- ♣ Le jeune devra **trouver sa place** dans le fonctionnement des structures, dans le groupe. Le travail de l'adulte se fera au côté, des jeunes, nouveaux venus.

- ♣ Le jeune pourra **participer à l'élaboration des règles de vie** et donc devra les respecter. Les libertés de chacun sont d'autant plus grandes lorsque le cadre est posé, clairement définit dès le départ.

L'équipe d'animation devra réfléchir aux aménagements, au fonctionnement de structure, à la place et au rôle de chacun pour favoriser ce « vivre ensemble ».

Aussi, développer la socialisation de l'enfant ou du jeune à travers sa participation active à la vie en collectivité et ainsi le sensibiliser à sa citoyenneté constitue une valeur importante du Projet Educatif.

En termes d'objectifs, cela signifie :

1. Pour un meilleur vivre ensemble

- D'accueillir et accompagner les nouveaux habitants.
- Favoriser les relations intercommunales de la jeunesse.
- Développer et soutenir les actions de prévention des conduites à risque.

2. Pour une meilleure appréhension du handicap

- D'organiser et faciliter au mieux l'accueil des personnes en situation de handicap
- De mettre en avant les différents bâtiments de la commune avec l'accessibilité des personnes en situation de handicap dont l'espace jeune qui sera construit.
- De promouvoir les différents outils qui aideraient les jeunes en situation d'handicap d'intégrer le plus d'activités possible (Hippocampe, joëlette, tables ajustables...)

3. Pour une meilleure participation et implication dans la vie de la commune

- De promouvoir l'implication des jeunes dans la vie associative et dans la vie sociale de proximité.
- De permettre aux jeunes de repérer et s'approprier les différents lieux de la commune.
- D'associer les jeunes aux concertations ou commissions organisées par la commune.
- De favoriser le développement de projets de proximité liés au respect de l'environnement et du bien commun.
- De former et d'informer les acteurs sur la question de la citoyenneté.

ACCOMPAGNER LES JEUNES AU COURS DE L'ADOLESCENCE

L'adolescence est un passage obligé entre l'enfance d'âge scolaire et l'âge adulte. L'adolescent va rencontrer des difficultés à s'identifier en tant qu'individu et quitter un groupe où il a ses repères pour en intégrer un autre aux codes différents. A l'adolescence tout change tant au niveau du corps qu'au niveau psychologique.

Il est donc important de :

- Maintenir des liens entre les jeunes et leurs familles ;
- Permettre l'épanouissement et la valorisation de soi.

PERMETTRE AUX JEUNES D'ÊTRE ACTEURS DE LEUR TEMPS LIBRE

L'adolescence est souvent associée à l'acquisition d'une plus grande liberté de se déplacer, de pratiquer des activités.

Elle doit permettre aux jeunes d'appréhender l'environnement qui s'offre à eux.

C'est pourquoi il convient de favoriser le passage de consommateur d'activité à consommateur averti et organisateur de ses propres activités.

DEVELOPPER L'INITIATIVE ET L'EXPRESSION DES JEUNES

Les jeunes deviennent et se reconnaissent parfois défenseurs, porteurs et/ou créateurs d'idées et de ressources.

Susciter l'expression des envies, détecter les porteurs d'intentions, les aider à clarifier et les accompagner dans leurs démarches sont indispensables pour permettre le passage de l'envie à l'action.

Pour mettre en œuvre un projet, les jeunes doivent impérativement trouver des interlocuteurs capables d'une écoute de qualité et d'un accompagnement dans la réalisation du projet.

LES MOYENS POUR PERMETTRE LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

1 Les locaux et espaces utilisés.

L'espace jeune à ce jour sera déclaré hors local. Les actions et activités proposées se déroulent actuellement dans différents bâtiments publics de la commune de Plounéour-Brignogan-Plages.

Nous avons la chance d'être parfaitement équipés au niveau des salles avec de nombreuses possibilités d'activités différentes : Une salle de sport, sa salle annexe et une cuisine ; une salle communale avec une scène, une régie et un grand écran pour les activités culturelles ; le club house du foot pour les activités sportives extérieures avec deux terrains de foot, à proximité un Skate Park et les plages.

2019 verra la construction d'un bâtiment dans cette zone présentée ci-dessus. Ce bâtiment sera principalement dédié à la jeunesse. Il se situera à mi-chemin des deux bourgs, ce qui facilitera le déplacement des jeunes de tout le territoire.

Le bâtiment fera une superficie de 60m² avec un bureau pour le directeur (trice) et les animateurs, un coin café, un espace lecture et informations jeunesse, un local de rangement intérieur et extérieur

2 Les moyens financiers

Un budget prévisionnel est défini et présenté en annexe. Le budget sera éventuellement à réajuster à la fin 2019 pour l'année suivante.

Le budget est suivi par la directrice de l'espace jeune et la comptable de la mairie.

3 Equipe

Constitution, préparation et recrutement.

L'espace jeune est municipal.

Il est encadré par une directrice qui est à ce jour stagiaire BAFD, en cours de formation.

Au vu de la petite structure qui implique un encadrement minime, la directrice gèrera les animations. Les programmes d'activités seront élaborés par la directrice.

Lorsque le besoin se présentera un ou plusieurs animateurs seront recrutés avec les diplômes requis à l'animation.

Le programme sera rendu publique 15 jours avant chaque période d'ouverture de l'espace jeune.

Concertation

Des réunions sont organisées avec la responsable enfance jeunesse de la mairie à chaque période d'ouverture de l'espace jeune.

Des rencontres sont proposées et organisées avec l'animatrice du Point Information Jeunesse. Ce lien permet de faire naître des projets au sein du groupe de jeunes.

Enfin, une commission mixte (élus de la commission enfance jeunesse, responsable enfance jeunesse et directrice de l'espace jeune) se réunit avant ou après chaque période d'ouverture de l'espace jeune afin d'assurer un suivi cohérent quant aux objectifs de départ.

Dispositif d'évaluation

L'évaluation est déterminante au bon fonctionnement et à la pérennité d'un accueil puisqu'elle permet de conserver une logique éducative. Pour être optimale, elle s'effectue avec les jeunes, avec les parents, avec l'équipe d'animation s'il y a lieu ainsi qu'entre la directrice de l'espace jeune et la responsable enfance jeunesse.

Nous veillons que cette évaluation permette de renforcer l'implication de tous dans un esprit ouvert.

Nous le proposerons sous forme d'enquête et d'échanges au sein de l'espace jeune.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

Les horaires d'ouvertures

La structure ouvre ses portes à chaque période de petites vacances scolaires du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30.

La directrice s'adapte à la demande des jeunes et peut prévoir des sorties à la journée ou organiser des soirées jusqu'à 22h.

Les modalités d'inscription

Les inscriptions s'effectuent en mairie annexe ou principale aux horaires d'ouverture. Les inscriptions peuvent également s'effectuer par mail ou par téléphone auprès de la directrice de l'espace jeune.

Lors d'une première inscription, les responsables du mineur doivent compléter un dossier jeune constitué :

- L'adhésion
- La fiche de renseignements
- Une fiche sanitaire
- Une attestation d'assurance du jeune
- Une attestation du quotient familial CAF
- Signature du règlement intérieur par le jeune.

Chaque dossier sera revisité à chaque fin d'année civile et remis à jour au besoin.

Les tarifs

Le prix est défini selon l'activité ou la sortie proposée

Les prix seront indiqués à chaque diffusion du programme

Conventions et partenariat

Une convention de partenariat est également passée avec la communauté de commune de Lesneven dans le cadre d'un contrat d'accessibilité tarifaire.

Accueil et communication avec les familles

Les responsables du jeune sont accueillis pour les inscriptions à l'espace jeune sur les horaires d'ouverture de la mairie et sur les horaires d'ouverture de l'espace jeune. Il sera présenté aux responsables du jeune, la fonction de l'espace jeune, mais aussi plus largement toutes les possibilités d'action que le secteur

jeunesse de la commune peut proposer (comme les accompagnements de projets).

Le projet pédagogique est mis à disposition en mairie annexe et principale ainsi que sur le site de la commune : www.plouneour-brignogan-plages.fr/ dans la colonne déroulante « pour tous » et jeunesse.

Après cette première inscriptions les jeunes peuvent faire le lien avec leurs familles pour les inscriptions aux animations proposées. Ce fonctionnement permet de renforcer la relation entre eux et les amener à être autonomes dans leurs choix.

La directrice de l'espace jeune communiquera régulièrement en parallèle avec les familles des jeunes via les réseaux sociaux, les mails, les flyers, affiches, bulletin municipal ainsi que sur le site internet de la commune.